

Pétition pour préserver les droits et la santé de celles et ceux qui nous soignent

Lundi, 23. mars 2020

De: *Beatriz Rosende, secrétaire centrale SSP*



A signer de toute urgence !

Le Conseil fédéral a décidé par Ordonnance de suspendre avec effet immédiat le 21 mars 2020 des dispositions fondamentales de la Loi sur le travail dans les hôpitaux en charge des patients COVID-19. Cela signifie que le personnel hospitalier n'est plus protégé par la loi qui limite la durée du travail et qui garantit des temps de repos, alors que les dispositions en vigueur autorisaient déjà des semaines de 60 heures !

Si depuis plusieurs jours déjà, des applaudissements surgissent de nos fenêtres à 21 h00, c'est que nous savons toutes et tous à quel point l'ensemble du personnel hospitalier, en majorité des femmes, se dévoue pour nous, au risque et péril de sa propre vie. Nous devons aussi prendre soin de leur santé physique et mentale.

Préserver la santé du personnel hospitalier, c'est préserver nos chances d'être soigné-e-s dans des conditions aussi bonnes que possible. C'est une question de respect !

En conséquence, nous demandons au Conseil fédéral de maintenir le personnel hospitalier dans le cadre de la Loi sur le travail sans aucune exception.

Signez et faites signer massivement cette pétition : <http://chng.it/vpt9x6P7Zd>

→ [Lire notre communiqué de presse relatif à cette Ordonnance "le Conseil fédéral pousse le personnel hospitalier dans le vide"](#).